JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE NEUCHÂTEL 19 NOVEMBRE 2021

Conclusions et voies de recours

Par Denis Tappy

Professeur à l'Université de Lausanne

Unil_ UNIL Université de Lausanne

I. Introduction

- Les règles des art. 308 al. 2, 315 al. 1er et 326 al. 1er CPC
- L'application d'autres dispositions du CPC
- · L'application des règles relatives à la LTF

Unil_ | | Unil_ | Université de Lausanne

II. Le rôle des conclusions de 1ère instance en cas d'appel ou de recours *stricto sensu*

II/I Généralités

- · Caractère patrimonial ou non de la cause
- Recevabilité d'un appel selon l'art. 308 al. 2 CPC
- Caractère nouveau ou non des conclusions de deuxième instance

UNIL Université de Lausanne

3

II/II Valeur litigieuse en deuxième instance

- Rejet du système du gravamen
- · Conclusions à prendre en considération
- Dies aestimandi
- · Cas des appels ou recours contre des décisions non finales
- · Affaires soumises en première instance à la maxime d'office

UNIL | Université de Lausanne

III. Les conclusions de deuxième instance

III/I Exigence et forme

- Nécessité de conclusions de deuxième instance
- Forme et moment
- Application des art. 56 ou 132 CPC?
- Particularités de l'appel joint

III/II Interdiction des conclusions nouvelles et exceptions

- En cas d'appel
- En cas de recours stricto sensu
- Modifications en cours de deuxième instance

Unil Université de Lausanne

Exigences de fond concernant les conclusions 111/111 de deuxième instance

- Exigence de conclusions réformatoires et exceptions
- Exigence de conclusions chiffrées
- Interdiction des conclusions conditionnelles ?

Unil_Universite de

III/IV Maximes de procédure en deuxième instance

- Application des règles des art. 55 ss CPC
- Interdiction de la reformatio in pejus
- Interdiction d'allouer autre chose que ce qui est demandé et exceptions
- Problème de la monnaie des conclusions

III/V Conclusions de deuxième instance et recours au TF

- Règle de l'art. 51 al. 1^{er} let. a LTF
- Différence relative aux conclusions à prendre en compte
- Différence en présence de prétentions reconventionnelles

Unil_ UNIL_Université de Lausann

III/VI Conclusions accessoires et réquisitions diverses en deuxième instance

- · Questions relatives aux frais judiciaires, sûretés et dépens
- · Questions relatives à l'assistance judiciaire
- · Effet suspensif et levée dudit effet
- · Autres mesures en deuxième instance

Uvil | | UNIL | Université de Lausanne

IV.	Conclusions
	Unil_ UNIL_Università de Lausanno 11